Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-1430032026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 02/04/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 30 mars 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **trente du mois de mars** à dix-neuf **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mme DUCOUDRÉ . Ms SOUFFLET . DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. D'HERVÉ . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. GILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Benoît CHARTIE a été nommé secrétaire.

****

N° 14

OBJET : Désignation d'un conseiller municipal représentant la commune au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que la commune est actionnaire de la SPLA Territoires Publics et est à ce titre représentée aux assemblées générales.

La commune doit donc désigner son représentant pour siéger aux assemblées générales des actionnaires.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-1430032026-DE

Il ne s'agit pas obligatoirement de la même que celle qui représentera la commune aux assemblées spéciales et aux conseils d'administration. Cela reste néanmoins préférable pour le suivi des décisions.

Enfin, la commune ayant conclu avec la SPLA une concession d'aménagement, elle dispose d'une voix délibérative dans la CAO chargée d'attribuer un marché dans le cadre de l'opération d'aménagement. A ce titre, elle doit désigner un représentant à la CAO.

A l'unanimité (28 voix pour) après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- désigne M. Christian GILLOT pour assurer la représentation de la commune au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics et à la CAO.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 02/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*